



APR 20 1991

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Blending Type Motor Fuel Dispenser

APPLICANT / REQUÉRANT:

Bennett Pump Canada Limited
8 Finley Road
Brampton, Ontario
L6T 1A9

MODEL(S) / MODÈLE(S):

7000 B AND 9000 B Series

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Distributeur d'essence de type mélangeur

MANUFACTURER / FABRICANT:

Bennett Pump Canada Limited
Brampton, Ontario

RATING / CLASSEMENT:

9-45 L/Min
(18-90 L/Min., High Capacity/haute capacité)

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The Bennett 7000 B and 9000 B series fixed blenders are dispensers for retail and whole sale trade of gasoline in self-serve or attendant-serve installations. These dispensers are approved without blending applications under the Notice of Approval AV-2214.

The main components of these dispensers are as follows:

- 1 1/2" inlet(s)
- Gilbarco blend valve model PA-0056-13 or Southwest blend valve model 8400041. These blend valves are of the fixed orifice type.
- Bennett type 40, positive displacement piston type meter(s).
- Dual channel pulser(s), model N-2379 enclosed in a cast aluminum housing marked with part number N-1658.
- 7000 B series uses a model N-7250 electronic computing register.
- 9000 B series uses a model N-7546 electronic computing register.
- The high capacity dispensers are equipped with 1" outlets instead of 3/4" outlets.

These dispensers employ remote submersible centrifugal pumps that are of a design that do not pump air or vapour entrained at the pump suction.

Both registers model N-7546 and N-7250 incorporate one volume and total sale liquid crystal display per side and each grade and blend has an individual display to show its unit price.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Les distributeurs mélangeurs non programmables Bennett des séries 7000 B et 9000 B sont destinés à être utilisés pour la vente au détail ou en gros de l'essence dans une station libre-service ou dans une station où le service est assuré par un préposé. Les présents distributeurs sont approuvés sans les applications de mélange autorisées en vertu de l'avis d'approbation AV-2214.

Les principaux composants des présents distributeurs sont les suivants:

- entrée(s) de 1 1/2"
- robinet mélangeur Gilbarco, modèle PA-0056-13, ou robinet mélangeur Southwest, modèle 8400041. Ces robinets mélangeurs sont du type à orifice fixe
- compteur(s) volumétrique(s) à pistons Bennett, type 40
- générateur(s) d'impulsions à deux canaux, modèle N-2379, installé dans un boîtier en aluminium moulé portant la référence N-1658
- totalisateur calculateur électronique de modèle N-7250 dans le cas des distributeurs de la série 7000
- totalisateur calculateur électronique de modèle N-7546 dans le cas des distributeurs de la série 9000
- Les distributeurs de haute capacité comportent des sorties de 1" au lieu de sorties de 3/4".

Les présents distributeurs utilisent des pompes centrifuges submersibles à distance qui ne pompent pas d'air et n'entraînent pas des vapeurs à l'aspiration de la pompe.

Les totalisateurs des modèles N-7547 et N-7251 sont munis d'un afficheur à cristaux liquides indiquant le volume et la vente totale de chaque côté et un afficheur indiquant le prix unitaire est installé pour chaque qualité et mélange.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd

The following options are available:

- Method of payment before fuel is purchased (i.e. cash or credit).
- Volume or dollar preset.

The 7000 B and 9000 B series dispensers are described by their model number as follows:

1st digit:

- 7- indicates that the dispenser is from the 7000 B series.
- 9- indicates that the dispenser is from the 9000 B series.

2nd digit:

- 0- dispenser with high hose canopy
- 2- dispenser without high hose canopy

3rd digit:

- indicates the number of base products. (The 7000 B series are available for 1 or 2 base products and one blended product, while the 9000 B series are available for 2, 3 or 4 products and up to three blended products.)

4th digit:

- indicates the number of hoses. (The 7000 B series are available with 1, 2 or 4 hoses while the 9000 series are available with 2, 3, 4, 6 or 8 hoses.)

5th digit:

- B- indicates that the dispenser is a fixed blending type.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Les options suivantes sont offertes:

- mode de paiement avant l'achat du combustible (c.-à-d. comptant ou crédit)
- prédétermination du volume ou du montant (dollars).

Les numéros de modèles des distributeurs des séries 7000 B et 9000 B signifient:

1^{er} chiffre:

- 7- indique que le distributeur appartient à la série 7000 B
- 9- indique que le distributeur appartient à la série 9000 B

2^e chiffre:

- 0- indique qu'il s'agit d'un distributeur avec bâti à tuyère élevé.
- 2- indique qu'il s'agit d'un distributeur sans bâti à tuyère élevé.

3^e chiffre:

- indique le nombre de produits de base livrés. (Les distributeurs de la série 7000 B peuvent livrer 1 ou 2 produits de base et un produit mélangé, alors que les distributeurs de la série 9000 B peuvent livrer 2, 3 ou 4 produits et jusqu'à trois produits mélangés.)

4^e chiffre:

- indique le nombre de tuyères. (Les distributeurs de la série 7000 B comportent 1, 2 ou 4 tuyères, alors que les distributeurs de la série 9000 B en comportent 2, 3, 4, 6 ou 8.)

5^e chiffre:

- B- indique que le distributeur est du type mélangeur non programmable.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd

The blend ratio is established by means of two fixed orifices on the discharge side of the blend valve. An equalizing valve maintains the same supply pressure to each orifice. The outlets of the orifices are piped to a tee and always at the same pressure. There is a check valve installed before each blend valve inlet to maintain control of pressure differences between the products being blended. If either of the product supply tanks runs dry, the equalizing valve shuts off flow from the other tank neutralizing the dispensers output.

On both registers, model N-7546 and N-7250, a keyswitch located on the right hand side of the register permits the dispenser to operate in either stand-alone mode or in conjunction with a remote control console. It also authorizes access to diagnostics, parameter setting and totals via a keypad.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

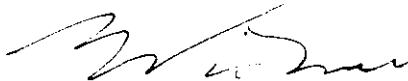
Le rapport de mélange est établi par deux orifices fixes du côté évacuation du robinet mélangeur. Une valve d'équilibre assure une pression d'alimentation uniforme à chaque orifice. Ces orifices sont reliés à un raccord en T par une tuyauterie et présentent toujours la même pression. Un clapet anti-retour est installé en aval de chaque entrée de robinet mélangeur pour régulariser les différences de pression entre les produits mélangés. S'il y a rupture de stock dans un des réservoirs d'alimentation, la valve d'équilibre interrompt l'écoulement de l'autre réservoir et neutralise la sortie des distributeurs.

Un interrupteur à clé situé à la droite des totalisateurs des modèles N-7546 et N-7250 permet d'utiliser les distributeurs en mode autonome ou de concert avec un pupitre de commande installé à distance. Cet interrupteur permet également d'accéder au programme de diagnostic, de fixer les paramètres et d'obtenir les totaux par l'entremise d'un bloc de touches.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

APR 20 1991
AVR 20 1991

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale